Rapport national Ramsar à la COP13

Rapport national pour la COP13

Introduction et généralités

- 1. Le Comité permanent, à sa 52e réunion, a approuvé le présent modèle de Rapport national (MRN) pour la COP13 qui devra être rempli par les Parties contractantes à la Convention de Ramsar, dans le cadre de leur obligation de faire rapport à la 13e Session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention (Émirats arabes unis, 2018).
- 2. Le Comité a également approuvé, par sa Décision SC52-07, la mise à disposition des Parties d'un système en ligne de transmission des Rapports nationaux en maintenant l'option de modèle « hors ligne », et a demandé au Secrétariat de soumettre à la prochaine Conférence des Parties une évaluation de l'utilisation du système en ligne.
- 3. Le Secrétariat a décidé de publier le modèle de Rapport national en 2016 pour faciliter la planification et les préparatifs des Parties contractantes en vue de remplir le rapport. Les objectifs nationaux devront être soumis le 30 novembre 2016 et les Rapports nationaux le 21 janvier 2018au plus tard.
- 4. Conformément aux débats du Comité permanent, le MRN pour la COP13 suit de près le modèle utilisé pour la COP12 pour maintenir la continuité dans les rapports et permettre l'analyse des progrès d'application en veillant à ce que les indicateurs (sous forme de questions) soient aussi compatibles que possible avec ceux des MRN précédents (et en particulier, celui de la COP12). Il est, en outre, structuré selon les buts et stratégies du Plan stratégique Ramsar 2016-2024 adopté à la COP12, dans la Résolution XII.2.
- 5. Le MRN pour la COP13 compte 92 indicateurs (questions). La Section 4, fournie en tant qu'annexe facultative, vise en outre à faciliter la tâche de préparation des objectifs nationaux et actions de chaque Partie contractante, en vue de l'application de chaque objectif du Plan stratégique 2016-2024, selon la Résolution XII.2.
- 6. Comme les MRN précédents, le MRN pour la COP13 comporte une section facultative (Section 5) qui permet aux Parties contractantes de fournir des informations supplémentaires sur les indicateurs relatifs à chaque zone humide d'importance internationale (Site Ramsar) se trouvant sur leur territoire.
- 7. À noter que pour les besoins de ce Rapport national à la Convention de Ramsar, le terme « zone humide » recouvre la définition donnée dans le texte de la Convention, à savoir toutes les zones humides continentales (y compris les lacs et les rivières), toutes les zones humides côtières proches de rivages (y compris les marais sous influence de la marée, les mangroves et les récifs coralliens) et les zones humides artificielles (p. ex., les rizières et les retenues), même si la définition nationale de « zone humide » diffère de celle que les Parties contractantes à la Convention ont adoptée.

Les Rapports nationaux à la Conférence des Parties contractantes : but et utilité

- 8. Les Rapports nationaux rédigés par les Parties contractantes sont des documents officiels de la Convention et sont mis à la disposition du public sur le site web de la Convention.
- 9. Les Rapports nationaux ont sept buts principaux :
- i) fournir des données et des informations décrivant comment et dans quelle mesure la Convention est appliquée ;
- ii) fournir des outils aux pays pour leur planification nationale;
- iii) acquérir de l'expérience/tirer des leçons pour aider les Parties à préparer leur action future ;
- iv) déterminer les questions émergentes et les difficultés d'application rencontrées par les Parties, qui pourraient nécessiter une plus grande attention de la Conférence des Parties ;

- v) donner aux Parties le moyen de rendre compte de leurs obligations au titre de la Convention ;
- vi) donner à chaque Partie un outil lui permettant d'évaluer et de surveiller ses progrès dans l'application de la Convention, ainsi que de préparer ses priorités futures ;
- vii) donner l'occasion aux Parties de faire connaître leurs réalisations durant la période triennale.
- 10. Les données et l'information fournies par les Parties dans leurs Rapports nationaux ont un autre but important : plusieurs des indicateurs d'application, contenus dans les rapports nationaux, sont des sources d'information essentielles pour l'analyse et l'évaluation des « indicateurs écologiques d'efficacité dans l'application de la Convention, axés sur les résultats ».
- 11. Pour faciliter l'analyse et l'utilisation ultérieure des données et de l'information fournies par les Parties contractantes dans leurs Rapports nationaux, le Secrétariat Ramsar conserve dans une base de données toute l'information qu'il a reçue et vérifiée. Les rapports à la COP13 seront intégrés dans un système de Rapports nationaux en ligne.
- 12. Les Rapports nationaux de la Convention sont utiles à plus d'un titre, notamment :
- i) ils donnent la possibilité de compiler et d'analyser l'information que les Parties peuvent utiliser à l'appui de leur plans et programmes nationaux
- ii) ils servent de base aux rapports que le Secrétariat présente aux Parties, à chaque session de la Conférence des Parties, sur l'application de la Convention aux niveaux mondial, national et régional et sur les progrès d'application de la Convention, sous forme de documents d'information tels que :
 - * le Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Convention au niveau mondial ;
- * le Rapport du Secrétaire général, conformément à l'article 8.2 b, c et d concernant la Liste des zones humides d'importance internationale ; et
- * les rapports fournissant une synthèse régionale de l'application de la Convention et de son Plan stratégique dans chaque région Ramsar ;
- iii) ils fournissent des informations sur des points d'application spécifiques en appui aux avis et aux décisions des Parties, lors de la COP.
- iv) ils sont la source des évaluations temporelles des progrès accomplis concernant des aspects particuliers de l'application de la Convention incluses dans d'autres produits de la Convention. On peut citer, par exemple, le résumé des progrès depuis la COP3 (Regina, 1997) en matière d'élaboration de Politiques nationales pour les zones humides qui figure dans le tableau 1 du Manuel Ramsar 2 pour l'utilisation rationnelle (4e édition, 2010) ;

v)ils sont source d'informations permettant de faire rapport à la Convention sur la diversité biologique (CDB) sur l'application, au niveau national, du Plan de travail conjoint Ramsar/CDB et sur le rôle de chef de file de la Convention de Ramsar en matière d'application de la CDB aux zones humides. En particulier, le Secrétariat Ramsar et le GEST ont largement utilisé les indicateurs du MRN pour la COP10 en 2009 pour préparer des contributions à l'examen approfondi de la mise en œuvre du Programme de travail de la CDB sur la diversité biologique des écosystèmes d'eaux intérieures, qui a été examiné à la quatorzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) et à la COP 10 de la CDB en 2010 (voir UNEP/CBD/SBSTTA/14/3). C'est une utilisation semblable des indicateurs du MNR pour la COP12 que l'on prévoit pour le prochain examen approfondi du programme de travail de la CDB.

Structure du modèle de Rapport national pour la COP13

La Section 1 contient l'information institutionnelle sur l'Autorité administrative et les correspondants nationaux pour l'application de la Convention au niveau national.

La Section 2 se présente sous forme de « texte libre » : dans cette section, les Parties peuvent résumer leurs progrès d'application au niveau national et proposer des recommandations pour l'avenir.

La Section 3 propose aussi 88 indicateurs (sous forme de questions), regroupés dans chaque But et Objectif du Plan stratégique 2016-2024 pour l'application de la Convention, avec une section facultative de « texte libre » sous chaque indicateur dans laquelle la Partie contractante peut, si elle le souhaite, ajouter d'autres informations sur l'application de cette activité au plan national.

La Section 4 fournit une annexe facultative qui permet aux Parties contractantes ayant élaboré des objectifs nationaux de fournir des informations sur les objectifs et actions, en vue de l'application de

chacun des Objectifs du Plan stratégique 2016-2024.

Conformément à la Résolution XII.2, qui encourage les Parties contractantes « à établir et soumettre au Secrétariat, d'ici à décembre 2016 ou avant, et en fonction de leurs priorités, capacités et ressources nationales, leurs propres objectifs nationaux et régionaux, quantifiables et assortis de délais précis, en s'inspirant des objectifs établis dans le Plan stratégique », toutes les Parties sont encouragées à envisager d'utiliser cet outil de planification nationale exhaustif dès que possible pour définir les domaines de plus haute priorité et les objectifs et actions pertinents au niveau national pour chacun d'entre eux. Dans le MRN, la planification des objectifs nationaux propose, pour chacun d'entre eux, la possibilité d'indiquer la priorité nationale pour ce domaine d'activité ainsi que les ressources disponibles, ou qui pourrait être mises à disposition durant la période triennale, pour l'application. En outre, des champs spécifiques sont prévus pour que l'on puisse indiquer les objectifs nationaux applicables d'ici à 2018 et les activités nationales prévues pour atteindre ces objectifs.

Le Plan stratégique Ramsar 2016-2024 met en évidence les synergies entre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité de la CDB et les Objectifs de Ramsar, de sorte que le MRN donne la possibilité aux Parties contractantes d'indiquer, s'il y a lieu, comment les mesures prises pour appliquer la Convention de Ramsar contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi, conformément au paragraphe 51 de la Résolution XII.3. **La Section 5** est une annexe facultative qui permet aux Parties contractantes qui le souhaitent de fournir des informations supplémentaires pour une ou toutes leurs zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar).

Comment remplir et soumettre le modèle de Rapport national pour la COP13

Toutes les sections du MRN pour la COP13 doivent être remplies dans l'une des langues officielles de la Convention (français, anglais, espagnol).

Le délai de soumission du MRN dûment rempli est fixé au 21 janvier **2018.** Après cette date, il ne sera plus possible d'ajouter des informations contenues dans les Rapports nationaux dans l'analyse et le rapport à la COP13 sur l'application de la Convention.

Le délai de soumission des Objectifs nationaux est fixé au 30 novembre 2016

Pour aider les Parties à se reporter aux données pertinentes qu'elles ont fournies dans leur Rapport national à la COP12, pour chaque indicateur approprié, référence est faite à l'indicateur/aux indicateurs équivalent(s) dans le MRN pour la COP12 ou les MRN précédents, sous la forme suivante : {x.x.x} Pour le suivi et chaque fois que nécessaire, une référence est aussi fournie au domaine de résultat clé pertinent (DRC) pour faire le lien avec l'application du Plan stratégique 2009-2015 par les Parties contractantes.

Seuls les Objectifs du Plan stratégique 2016-2024 que les Parties doivent appliquer sont inclus dans le modèle de Rapport ; les Objectifs du Plan stratégique qui ne s'adressent pas directement aux Parties sont omis (p. ex., Objectifs 6 et 14).

Pour chaque indicateur (question), vous ne pouvez choisir qu'une seule réponse. Si vous souhaitez fournir d'autres informations ou des précisions, faites-le dans les champs placés en dessous de l'indicateur pertinent. Veuillez être aussi bref que possible (maximum 500 mots pour chaque champ de « texte libre »). Pour bien faire, le MRN devrait être rempli par le principal compilateur, en consultation avec ses collègues compétents et d'autres personnes du gouvernement et, au besoin, avec des ONG et autres acteurs qui pourraient avoir des connaissances plus approfondies de certains aspects de l'application globale de la Convention par la Partie en question. Le principal compilateur peut enregistrer le document à n'importe quel moment et y revenir pour poursuivre ou pour modifier les réponses. Les compilateurs devraient se référer au Rapport national soumis à la COP12 pour veiller à la continuité et à la cohérence des informations fournies.

Si vous avez des questions ou des problèmes, veuillez contacter le Secrétariat Ramsar pour avis (nationalreports@ramsar.org).

Section 1: Information institutionnelle

Note importante: Le Secrétariat Ramsar considère que les réponses données ci-dessous constituent la liste définitive de vos correspondants. Ces réponses serviront à mettre à jour les données dont le Secrétariat dispose actuellement sur vos correspondants, à consulter à l'adresse : http://www.ramsar.org/search-contact

Nom de la Partie contractante

Le Rapport National rempli **doit être accompagné** d'une lettre au nom du Chef de l'Autorité administrative, confirmant qu'il s'agit de la soumission officielle, par la Partie contractante, de son rapport national à la COP13. Elle peut être téléchargée en utilisant la fonction "Gerer les fichier" de cette question (symbole bleu plus bas) > TCHAD

Autorité administrative Ramsar désignée

Nom de l'Autorité administrative

> Direction de la Conservation de la Faune et des Aires Protégées

Chef de l'Autorité administrative - nom et titre > MADANGAH NGAMGASSOU

Adresse postale

> BP 447 N'Djamena Tchad

Tél./Téléc.

> +235 66268529 /91233289

Courriel

> benngamgassou@gmail.com

Correspondant national désigné pour les affaires de la Convention

Nom et titre

> DJIMASNGAR MBAITI

Adresse postale

> BP 447 N'Diamena-Tchad

Tél./Téléc.

> +235 66402646/98778536

Courriel

> mbaiti narcisse@yahoo.fr

Correspondant national désigné pour les affaires du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST)

Nom et titre

> BABAKAR MATAR BREME

Nom de l'organisation

> Parc National de Zakouma

Adresse postale

> BP 510 N'Djamena-Tchad

Tél./Téléc.

> +235 66281850/92530797

Courriel

> babakarm@african-parks.org

Correspondant national gouvernemental désigné concernant le Programme de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP)

Nom et titre

> BEBKIKA BOUKINEBE VICTOIRE

Nom de l'organisation

> Direction de la Conservation de la Faune et des Aires Protégées

Adresse postale

> BP 447 N'Djamena-Tchad

Tél./Téléc.

> +235 66783050

Courriel

> bebkikaboukinebe@yahoo.fr

Correspondant national non gouvernemental désigné concernant le Programme de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP)

Nom et titre

>

Nom de l'organisation

>

Adresse postale

>

Tél./Téléc.

>

Courriel

>

Section 2 : Résumé général sur les progrès et les difficultés d'application de la Convention

Dans votre pays, au cours de la période triennale écoulée (c.-à-d. depuis le rapport à la COP12)

A. Quels ont été les cinq plus grandes réussites en matière d'application de la Convention ?

1)

> Réalisation des études d'impact environnemental pour les projets de développement à proximité des zones humides

2)

> Lancement du processus de révision du plan de gestion du Lac-Fitri

3)

> Dénombrement et suivi des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats

4)

> Inventaires des zones humides

5)

> Poursuite du processus de désignation des zones humides sur la liste Ramsar

B. Quelles ont été les cinq plus grandes difficultés d'application de la Convention ?

1)

> Manque cruel de moyens de travail (matériel et financiers)

2)

> Manque de politique et stratégie nationale en matière de conservation et gestion des zones humides

3)

> Manque du Comité National Ramsar pour la mise en oeuvre de la Convention au niveau national

4)

> Absence de subventions pour la réalisation des priorités nationales

5)

> Manque de plan de gestion de certains sites inscrits sur la liste des zones humides d'importance internationale

C. Quelles sont les cinq priorités futures pour l'application de la Convention ?

1)

 Réactualisation (mise à jour) des données des sites inscrits sur la liste des zones humides d'importance obsolètes

2)

> Mise en place du Comité National Ramsar du Tchad

3)

> Élaboration du document de politique nationale en matière de conservation et de gestion des zones humides

4)

> Etablissement de partenariats en vue de l'élaboration des conditions de travail

5)

> Élaboration de plan de gestion de deux (2) zones humides inscrites sur la liste Ramsar

D. Avez-vous (AA) des recommandations à faire sur l'aide qu'apporte le Secrétariat Ramsar en matière d'application ?

> Pour une meilleure application de la Convention au niveau national, le Secrétariat Ramsar se doit d'accompagner les Parties par le renforcement des capacités afin de monter et soumettre des projets bancables pour l'obtention de petits financements ainsi que l'accompagnement à la mise en place des Comités Nationaux Ramsar

- E. Avez-vous (AA) des recommandations à faire sur l'aide qu'apportent les Organisations internationales partenaires (OIP) de la Convention en matière d'application ? (y compris les partenariats en cours et à développer)
- > Elles se doivent davantage de renforcer le partenariat au niveau international, régional et national pour une mise en oeuvre effective de la Convention, accompagner les Parties a mieux appréhender la nécessiter de préserver les zones humides au bénéfice des communautés
- F. Comment faire pour mieux lier l'application de la Convention de Ramsar au niveau national à celle d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME), en particulier ceux du « groupe de la biodiversité » [Convention sur la diversité biologique (CDB), Convention sur les espèces migratrices (CMS), Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), Convention du patrimoine mondial, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) et Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)] ?
- > Afin de mieux lier l'application de la Convention de Ramsar au niveau national avec les autres Accords Multilatéraux sur l'Environnement, il est nécessaire de mettre en place un cadre de concertation et d'échange entre les différents correspondants nationaux de ces AME des orientations stratégiques en lien avec les différentes Conventions.
- G. Comment faire pour mieux lier l'application de la Convention de Ramsar à celle des politiques/stratégies relatives à l'eau et autres stratégies dans le pays (p.ex., développement durable, énergie, industries extractives, réduction de la pauvreté, assainissement, sécurité alimentaire, biodiversité) ?
 > Pour mieux lier l'application de la Convention au niveau national à celle des politiques/stratégies relatives à l'eau et autres stratégies dans le pays, il est souhaitable de mener des sensibilisations auprès des responsables en charge de la mise en oeuvre des différentes stratégies sur l'importance de prendre en compte la Convention de Ramsar dans la planification de leurs activités
- H. Avez-vous (AA) d'autres commentaires généraux à faire sur l'application de la Convention ?
- I. Veuillez faire la liste des organisations consultées ou ayant contribué aux informations fournies dans ce rapport
- > CDB, CCNUCC, CCLCD, CITES, RAPAC, CMS, Protocole sur la biosécurité, Protocole de Cartagéna sur la prévention des risques biotechnologiques, la Direction de la Conservation de la Faune et des Aires Protégées (DCFAP) et African Parks network (APN)

Section 3 : Indicateurs (questions) et autre information sur l'application

But 1 : S'attaquer aux moteurs de la perte et de la dégradation des zones humides

Objectif 1

Les avantages des zones humides figurent dans les politiques / stratégies et plans relatifs à des secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche aux niveaux national et local.

1.1 Les problèmes/avantages des zones humides ont-ils été incorporés dans d'autres stratégies et processus de planification nationaux, y compris : {1.3.2} {1.3.3} DRC 1.3.i Please select only one per square.

| a) Politique ou stratégie nationale de gestion des zones humides | □ A=Oui □ B=Non □ C=Partiellement ☑ D=Prévu □ X=Inconnu □ Y=Non pertinent |
|---|---|
| b) Stratégies d'élimination de la pauvreté | ☐ A=Oui ☐ B=Non ☑ C=Partiellement ☐ D=Prévu ☐ X=Inconnu ☐ Y=Non pertinent |
| c) Plans de gestion des ressources en eau et d'économie d'eau | □ A=Oui □ B=Non □ C=Partiellement □ D=Prévu □ X=Inconnu □ Y=Non pertinent |
| d) Plans de gestion des ressources côtières et marines | □ A=Oui □ B=Non □ C=Partiellement □ D=Prévu □ X=Inconnu □ Y=Non pertinent |
| e) Plan de gestion intégrée de la zone côtière | □ A=Oui □ B=Non □ C=Partiellement □ D=Prévu □ X=Inconnu □ Y=Non pertinent |
| f) Programmes nationaux pour les forêts | □ A=Oui □ B=Non □ C=Partiellement □ D=Prévu □ X=Inconnu □ Y=Non pertinent |
| g) Politiques ou mesures nationales pour l'agriculture | □ A=Oui □ B=Non □ C=Partiellement □ D=Prévu □ X=Inconnu □ Y=Non pertinent |
| h) Stratégie et Plans d'actionnationaux pour la biodiversité rédigés dans le cadre de la CDB | □ A=Oui □ B=Non □ C=Partiellement □ D=Prévu □ X=Inconnu □ Y=Non pertinent |
| i) Politiques nationales pour l'énergie et l'exploitation minière | □ A=Oui □ B=Non □ C=Partiellement □ D=Prévu □ X=Inconnu □ Y=Non pertinent |

Objectif 2

L'eau est utilisée dans le respect des besoins des écosystèmes de zones humides afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions et fournir des services à l'échelle qui convient, notamment au niveau d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière

2.1 La quantité et la qualité de l'eau disponible pour, et requise par, les zones humides ont-elles été évaluées pour soutenir l'application des Lignes directrices pour l'attribution et la gestion de l'eau en vue du maintien des fonctions écologiques des zones humides (Résolution VIII.1, VIII.2) ? 1.24.

Please select only one option

| A=Oui |
|-------|
| B=Non |

☑ C=Partiellement

□ D=Prévu

2.1 Information supplémentaire

> Une étude de la qualité des eaux a été réalisée par la Direction des Ressources en Eau et de la Météorologie dans le Lac-Tchad avec l'appui de la Commission du Bassin du Lac (CBLT) mais les résultats pas fait l'objet d'une large diffusion.

2.2 Des évaluations des flux environnementaux ont-elles été réalisées du point de vue de l'atténuation des impacts sur les caractéristiques écologiques des zones humides ? (Action r3.4.iv)

| Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ C=Partiellement □ D=Prévu |
|---|
| 2.2 Information supplémentaire > Une telle évaluation n'a pas été réalisée dans le temps récent afin de juguler les problèmes environnementaux des zones humides. |
| 2.3 Les Sites Ramsar ont-ils amélioré l'utilisation durable de l'eau dans le contexte des besoins des écosystèmes ? Please select only one option □ A=Oui □ B=Non ☑ C=Partiellement □ D=Prévu □ O=Inchangé □ X=Inconnu |
| 2.3 Information supplémentaire Les pratiques traditionnelles instaurées par les chefs coutumiers de certains sites contribuent à l'amélioration d'une utilisation durable de l'eau des zones humides dans le contexte des besoins des écosystèmes. |
| 2.4 Les Lignes directrices sur l'attribution et la gestion de l'eau pour le maintien des fonctions écologiques des zones humides (Résolutions VIII.1 et XII.12) ont-elles été utilisées/appliquées dans le processus décisionnel ? (Action 3.4.6.) Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ C=Partiellement □ D=Prévu |
| 2.4 Information supplémentaire |
| 2.5 Des projets qui encouragent et démontrent les bonnes pratiques en matière d'attribution et de gestion de l'eau pour le maintien des fonctions écologiques des zones humides ont-ils été élaborés ? (Action r3.4.ix.) Please select only one option ☐ A=Oui ☐ B=Non ☐ C=Partiellement ☐ D=Prévu |
| 2.5 Information supplémentaire > Le projet ResEau qui est le fruit d'une Coopération technique entre le Gouvernement du Tchad et celui de la Suisse, dont l'objectif principale est d'augmenter la résilience du Tchad face au changement climatique par une gestion active des ressources en eau, oeuvre dans ce cadre. |
| 2.6 Combien de ménages/municipalités sont raccordés au réseau d'égouts ? ODD 6.3.1 Please select only one option □ E=Nombre exact (ménages/municipalités) |
| > □ F=Inférieur à (ménages/municipalités) |
| > □ G=Supérieur à (ménages/municipalités) |
| > ☑ X=Inconnu □ Y=Non Pertinent |
| 2.6 Information supplémentaire |

| 2.7 Quel est le taux de couverture des réseaux d'eaux usées dans le pays ? ODD Cible 6.3.1. Please select only one option □ E=Nombre exact (pour cent) |
|--|
| > □ F=Inférieur à (pour cent) |
| C. Cupárious à (nous cont) |
| ☑ G=Supérieur à (pour cent) |
| > 58% données UNICEF 2015 ☐ X=Inconnu ☐ Y=Non pertinent |
| 2.7 Information supplémentaire |
| > |
| 2.8 Quel est le pourcentage d'utilisateurs de fosses septiques /toilettes sèches ? ODD Cible 6.3.1. Please select only one option □ E=Nombre exact (pour cent) |
| > □ F=Inférieur à (pour cent) |
| › ☑ G=Supérieur à (pour cent) |
| · |
| > 60% Mairie de N'Djemana/UNICEF □ X=Inconnu |
| ☐ Y=Non pertinent |
| 2.8 Information supplémentaire |
| 2.9 Le pays utilise-t-il des zones humides/étangs construits comme technologie de traitement des eaux usées ? ODD Cible 6.3.1. **Please select only one option** A=Oui |
| 2.9 Information supplémentaire |
| 2.10 Comment l'utilisation des zones humides/étangs construits comme technologie de traitement des eaux usées fonctionne-t-elle dans le pays ? ODD Cible 6.3.1. |
| Please select only one option □ A=Bon |
| □ B=Ne fonctionne pas |
| ☑ C=Opérationnel |
| □ Q=Obsolète □ X=Inconnu |
| □ Y=Non pertinent |
| |
| 2.10 Information supplémentaire Les aux usées sont traitées dans des dispositifs appropriés avant leurs déversions dans les zones humides |
| > Les aux usées sont traitées dans des dispositifs appropriés avant leurs déversions dans les zones numides |
| 2.11 Combien d'installations de traitement centralisé des eaux usées existe-t-il au niveau national ? ODD |
| Cible 6.3.1. Please select only one option |
| □ E=Nombre exact(installations) |
| > |
| □ F=Inférieur à (installations) |
| › □ G=Supérieur à (installations) |
| — |

| X=Inconnu□ Y=Non pertinent |
|---|
| 2.11 Information supplémentaire |
| 2.12 Quel est l'état de marche des installations de traitement des eaux usées ? ODD Cible 6.3.1. Please select only one option □ A=Bon □ B=Ne fonctionne pas □ C=Fonctionne □ Q=Obsolète □ X=Inconnu □ Y=Non pertinent |
| 2.12 Information supplémentaire Au niveau central notamment dans la capitale et les grands centres urbains, les dispositifs fonctionnement normalement, ce qui n'est pas le cas dans les d'autres contrées reculées. |
| 2.13 Quel est le pourcentage de technologie de traitement décentralisé des eaux usées, y compris les zones humides/étangs construits ? ODD Cible 6.3.1. Please select only one option □ A=Bon □ B=Ne fonctionne pas □ C=Fonctionne □ Q=Obsolète □ X=Inconnu □ Y=Non pertinent |
| 2.13 Information supplémentaire |
| 2.14 Existe-t-il un système de réutilisation des eaux usées ? ODD Cible 6.3.1. Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ C=Partiellement □ D=Prévu □ X=Inconnu □ Y=Non pertinent |
| 2.14 Information supplémentaire |
| 2.15 Quelle est la finalité du système de réutilisation des eaux usées ? ODD Cible 6.3.1. Please select only one option □ R=Agriculture □ S=Paysage □ T=Industriel □ U=Eau potable □ X=Inconnu □ Y=Non pertinent |
| 2.15 Information supplémentaire |
| Veuillez préciser si le système de réutilisation des eaux usées est gratuit ou payant, et ajouter tout autre renseignement pertinent. |

Objectif 3

Les secteurs public et privé ont redoublé d'efforts pour appliquer des directives et bonnes pratiques d'utilisation rationnelle de l'eau et des zones humides. {1.10}

3.1 Le secteur privé est-il encouragé à appliquer les principes et orientations Ramsar sur l'utilisation rationnelle (Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle des zones humides) dans ses activités et

| investissements cor Please select only one op □ A=Oui □ B=Non □ C=Partiellement □ D=Prévu | ncernant les zones humides ? {1.10.1} DRC 1.10.i | |
|---|--|----------------------------------|
| 3.1 Information supply Une sensibilisation a Ramsar dans leurs pla | toujours été menée en direction du secteur privé pour la prive er | n compte des directives |
| 3.2 Le secteur privé et la gestion ? {1.10 Please select only one pe | | ation, l'utilisation rationnelle |
| | | |
| a) des Sites Ramsar | ☐ A=Oui ☐ B=Non ☐ C=Partiellement ☑ D=Prévu ☐ X=Inconnu ☐ Y=Non Pertinent | |
| b) des zones humides en général | □ A=Oui □ B=Non ☑ C=Partiellement □ D=Prévu □ X=Inconnu □ Y=Non Pertinent | |
| 3.2 Information sup > Quelques actions de plaines d'inondations | fixation de berges et des plantations en vue de la restauration de | e certaines dans les |
| 3.3 A-t-on appliqué zones humides ? {1 Please select only one op | | et l'utilisation rationnelle des |
| 3.3 Information supplémentaire > Les journées portes des structures privées sont des occasions par excellence pour communiquer, informer et sensibiliser sur les multiples services que fournissent les zones humides d'où l'intérêt de les conserver. | | |
| | t-elles été prises pour éliminer les incitations perverses qu lisation rationnelle des zones humides ? {1.11.2} DRC 1.13 otion | |
| 3.4 Information supp | plémentaire | |
| hiérarchisées, les es | les envahissantes et leurs voies d'introduction et de propag spèces exotiques envahissantes prioritaires sont contrôlées sont conçues et mises en œuvre pour empêcher l'introduc | et éradiquées et des |
| | inventaire national des espèces exotiques envahissantes of caractéristiques écologiques des zones humides ? {1.9.1} | |

| ☑ C=Partiellement □ D=Prévu |
|--|
| 4.1 Information supplémentaire > Quelques unes des espèces exotiques envahissantes telles que la jacinthe d'eau et le Typha sont identifiées mais l'inventaire national est prévu. |
| 4.2 Des politiques ou lignes directrices nationales sur le contrôle et la gestion des espèces envahissantes ont-elles été établies ou révisées pour les zones humides ? {1.9.2} DRC 1.9.iii Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ C=Partiellement □ D=Prévu |
| 4.2 Information supplémentaire |
| 4.3 Combien d'espèces envahissantes sont contrôlées par des mesures de gestion ? Please select only one option ☑ E=Nombre exact (espèces) |
| > deux espèces □ F=Inférieur à (espèces) |
| > □ □ G=Supérieur à (espèces) |
| C=Partiellement X=Inconnu Y=Non pertinent |
| 4.3 Information supplémentaire |
| Si 'Oui', veuillez indiquer l'année d'évaluation et la source de l'information > |
| 4.4 L'efficacité des programmes de contrôle des espèces exotiques envahissantes dans les zones humides a-t-elle été évaluée ? Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ C=Partiellement □ D=Prévu □ X=Inconnu □ Y=Non pertinent |
| 4.4 Information supplémentaire |
| But 2 : Conserver et gérer efficacement le réseau de Sites Ramsar |
| Objectif 5 Les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar sont maintenues ou restaurées par une planification efficace et une gestion intégrée. {2.1.} Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 6.11 et 12 |
| 5.1 Une stratégie et des priorités nationales ont-elles été établies pour continuer d'inscrire des Sites Ramsar en utilisant le Cadre stratégique pour orienter l'évolution de la Liste de Ramsar ? {2.1.1} DRC 2.1.i Please select only one option ☐ A=Oui ☐ B=Non ☐ C=Partiellement ☐ D=Prévu |

5.1 Information supplémentaire > Poursuite de partenariat pour un appui à l'identification des sites d'importance internationale en vue de leur

Rapport national Ramsar à la COP13 [Djimasngar Mbaiti]

inscription sur la Liste Ramsar.

| 5.2 Le Service d'information sur les Sites Ramsar et ses outils ont-ils été utilisés pour l'identification nationale d'autres Sites Ramsar à inscrire ? {2.2.1} DRC 2.2.ii Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ D=Prévu |
|--|
| 5.2 Information supplémentaire |
| 5.3 Combien de Sites Ramsar ont un plan de gestion opérationnel et efficace ? {2.4.1} DRC 2.4.i Please select only one option ☑ E=Nombre exact (sites) |
| > un site □ F=Inférieur à (sites) |
| > ☐ G=Supérieur à (sites) ☐ X=Inconnu ☐ Y=Non pertinent |
| 5.4 Pour combien de Sites Ramsar ayant un plan de gestion, ce plan est-il appliqué ? {2.4.2} DRC 2.4.i Please select only one option ☑ E=Nombre exact (sites) |
| > un site □ F=Inférieur à (sites) |
| → G=Supérieur à (sites) |
| > □ X=Inconnu □ Y=Non pertinent |
| 5.5 Pour combien de Sites Ramsar un plan de gestion efficace est-il en train d'être mis en œuvre (en dehors des plans de gestion officiels ? {2.4.3} DRC 2.4.i Please select only one option ☑ E=Nombre exact (sites) |
| > un site □ F=Inférieur à (sites) |
| → G=Supérieur à (sites) |
| > □ X=Inconnu □ Y=Non pertinent |
| 5.3 – 5.5 Information supplémentaire > Il est prévu l'élaboration des plans de gestion des autres sites Ramsar pour ce faire, une session de formation des gestionnaires des sites a été organisée par le partenaire Wetlands International et que le processus d'élaboration pourrait commencer. |
| 5.6 L'efficacité de la gestion a-t-elle été évaluée dans tous les Sites Ramsar (par des plans de gestion officiels, lorsqu'ils existent, ou par d'autres mesures prises pour une gestion appropriée des zones humides) ? {1.6.2} DRC 1.6.ii Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ C=Partiellement □ D=Prévu |
| 5.6 Information supplémentaire |

| 5.7 Combien de Sites Ramsar ont un comité de gestion intersectoriel ? {2.4.4} DRC 2.4.iv Please select only one option = E=Nombre exact (sites) |
|---|
| › □ F=Inférieur à (sites) |
| > □ G=Supérieur à (sites) |
| > □ X=Inconnu □ Y=Non pertinent |
| 5.7 Information supplémentaire |
| S'il y a 1 site ou plus, veuillez donner le nom et la cote officielle du site ou des sites > Le processus de mise en place des comités nationaux Ramsar avait été enclenché mais interrompu par plusieurs fois par faute de mutation des responsables, toutefois le processus est relancé. |
| 5.8 Pour combien de Sites Ramsar une description des caractéristiques écologiques a-t-elle été préparée (voir Résolution X.15) ? {2.4.5}{2.4.7} DRC 2.4.∨ Please select only one option ☑ E=Nombre exact (sites) |
| › deux sites □ F=Inférieur à (sites) |
| > □ G=Supérieur à (sites) |
| C=partiellement X= Inconnu Y= Non pertinent |
| 5.8 Information supplémentaire |
| S'il y a 1 site ou plus, veuillez donner le nom et la cote officielle du site ou des sites > les descriptifs des caractéristiques écologiques du Lac-Fitri et des plaines d'inondation des bahrs Salamat et Aouk ont été réalisés en 2015 et 2016, ceux des autres sites sont prévus. |
| 5.9 Des évaluations de l'efficacité de la gestion des Sites Ramsar ont elles été réalisées ? {2.5.1} DRC 2.5. Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ C=Quelques sites |
| 5.9 Information supplémentaire |
| Si 'Oui' ou 'Quelques sites', veuillez indiquer l'année d'évaluation, l'outil d'évaluation utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15) et la source de l'information |
| `````````````````````````````````````` |
| Objectif 7 Les menaces pesant sur les sites dont les caractéristiques écologiques risquent de changer sont traitées. {2.6.}. |
| 7.1 Des mécanismes sont-ils en place pour que l'Autorité administrative soit informée de changements ou de changements possibles, négatifs, induits par l'homme, dans les caractéristiques écologiques de Sites Ramsar, conformément à l'article 3.2 ? {2.6.1} DRC 2.6.i Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ C=Quelques sites □ D=Prévu |
| 7.1 Information supplémentaire |
| Si 'Oui' ou 'Quelques sites', veuillez résumer le mécanisme ou les mécanismes établi(s) |

| 7.2 Tous les cas de changement ou de changement probable, négatif, induit par l'homme, dans les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar ont-ils été signalés au Secrétariat Ramsar conformément à l'article 3.2 ? {2.6.2} DRC 2.6.i Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ C=Quelques cas □ O=Pas de changement négatif |
|---|
| 7.2 Information supplémentaire |
| Si 'Oui' ou 'Quelques cas', veuillez indiquer pour quels Sites Ramsar l'Autorité administrative a fait des rapports au Secrétariat, au titre de l'article 3.2, et pour quels sites des rapports sur les changements ou changements probables n'ont pas encore été communiqués |
| 7.3 Le cas échéant, des mesures ont-elles été prises pour résoudre les problèmes pour lesquels des Sites Ramsar ont été inscrits au Registre de Montreux, y compris demande d'une Mission consultative Ramsar {2.6.3} DRC 2.6.ii Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ Z=Non applicable |
| 7.3 Information supplémentaire |
| Si 'Oui', veuillez indiquer les mesures prises |
| But 3 : Utiliser toutes les zones humides de façon rationnelle |
| Objectif 8 Les inventaires nationaux des zones humides sont commencés, terminés ou mis à jour et diffusés et utilisés pour promouvoir la conservation et la gestion efficace de toutes les zones humides. {1.1.1} DRC 1.1.i |
| 8.1 Votre pays a-t-il un inventaire national des zones humides complet ? {1.1.1} DRC 1.1.i Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ C=En progrès ☑ D=Prévu |
| 8.1 Information supplémentaire > Le pays a inscrit six sites sur la Liste Ramsar - Lac Fitri; -Lac Binder-Léré; - Les plaines d'inondation du bahr Salamat et bahr Aouk; -La plaine de Massenya; -La partie tchadienne du Lac-Tchad; - La plaine d'inondation et les dépressions toupouri. outre ces sites inscrits sur la Liste Ramsar, deux projets de désignation sont en cours. |
| 8.2 Votre pays a-t-il mis à jour l'inventaire national des zones humides dans la dernière décennie ? Please select only one option A=Oui B=Non C=En progrès C1=Partiellement D=Prévu X=Inconnu Y=Non pertinent |
| 8.2 Information supplémentaire > Une mise à jour des inventaires de quelques sites Ramsar a été réalisée et pourrait s'étendre sur d'autres |

sites.

| 1.1.ii Please select only one op ☑ A=Oui □ B=Non □ C=Partiellement □ D=Prévu | informations de l'inventaire des zones numides sont-elles conservées ? {1.1.2} DRC |
|--|--|
| 8.3 Information supp | plémentaire |
| 8.4 Les données et il les acteurs ? {1.1.2 Please select only one op A=Oui B=Non C=Partiellement D=Prévu | |
| 8.4 Information supp | plémentaire |
| 8.5 Les conditions* période triennale ? | des zones humides de votre pays ont-elles, généralement, changé depuis la dernière $\{1.1.3\}$ |
| ci-dessous. S'il y a une possible, décrivez les | es sources d'information sur lesquelles s'appuie votre réponse dans le champ vert de texte libre le différence entre la situation des zones humides intérieures et côtières, veuillez décrire. Si principaux moteurs du (des) changement(s). spond aux caractéristiques écologiques définies par la Convention. er square. |
| | |
| a) Sites Ramsar | □ N=État détérioré □ O=Pas de changement ☑ P=État amélioré |
| b) zones humides en général | □ N=État détérioré □ O=Pas de changement □ P=État amélioré |
| | plémentaire sur a) et/ou b) effectués dans quelques zones humides font état de l'amélioration des caractéristiques |
| | ption |
| › □ F=Inférieur à (km2) | |
| › □ G=Supérieur à (km2 | 2) |
| A=Oui □ B=Non □ C=Partiellement □ D=Prévu □ X=Inconnu □ Y=Non pertinent | |
| 8.6 Information sup | plémentaire |
| • | sponible, veuillez indiquer le pourcentage de changement dans l'étendue des zones humides |

Objectif 9

L'utilisation rationnelle des zones humides est renforcée par la gestion intégrée des ressources à l'échelle qui convient, notamment celle d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière. {1.3.}

| 9.1 Y a-t-il une politique nationale pour les zones humides (ou un instrument équivalent) en place pour promouvoir l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.3.1} DRC 1.3.i |
|--|
| Si 'Oui', veuillez donner le titre et la date de la politique dans le champ vert de texte libre Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ C=En préparation □ D=Prévu |
| 9.1 Information supplémentaire > IL existe une politique nationale sur l'environnement et la stratégie nationale sur la biodiversité qui intègre les préoccupations relatives à la conservation des zones humides, toutefois les réflexions sont en cours pour l'élaboration de la politique nationale pour les zones humides. |
| 9.2 Des amendements ont-ils été apportés à la législation existante pour refléter les engagements pris envers la Convention de Ramsar ? {1.3.5} {1.3.6} Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ C=En progrès □ D=Prévu |
| 9.2 Information supplémentaire |
| 9.3 Les systèmes de gouvernance et de gestion de l'eau de votre pays traitent-ils les zones humides comme une infrastructure aquatique naturelle faisant partie intégrante de la gestion des ressources d'eau à l'échelle des bassins hydrographiques ? {1.7.1} {1.7.2} DRC 1.7.ii Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ D=Prévu |
| 9.3 Information supplémentaire > Les programmes et projets relatifs à la gestion de l'eau intègrent les aspects protection et gestion durable des zones humides dans leur domaine d'action. |
| 9.4 Une expertise en matière de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP) et des outils ont-ils été intégrés dans la planification et la gestion des bassins hydrographiques/versants (voir Résolution X.19) ? {1.7.2} {1.7.3} Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ D=Prévu |
| 9.4 Information supplémentaire > Des séminaires, ateliers et colloques scientifiques sont des espaces consacrés pour échanger, sensibiliser et planifier la gestion des bassins hydrographiques. |
| 9.5 Votre pays a-t-il établi des politiques ou lignes directrices pour renforcer le rôle des zones humides en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements ? {1.7.3} {1.7.5} DRC 1.7.iii Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ C=Partiellement □ D=Prévu |
| 9.5 Information supplémentaire |

| 9.6 Votre pays a-t-il formulé des plans ou projets appuyant et renforçant le rôle des zones humides en matière de soutien et d'entretien des systèmes agricoles viables ? {1.7.4} {1.7.6} DRC 1.7.v Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ C=Partiellement □ D=Prévu |
|--|
| 9.6 Information supplémentaire |
| 9.7 Des travaux de recherche à l'appui des plans et politiques pour les zones humides ont-ils été entrepr dans votre pays concernant : |
| {1.6.1} DRC 1.6.i Please select only one per square. |
| |
| a) les interactions agriculture-zones |
| b) les changements |
| c) l'évaluation des services écosystémiques ☐ B=Non ☐ D=Prévu |
| 9.7 Information supplémentaire > Des études réalisées par des universitaires et partenaires au développement améliorent les connaissances sur les effets des changements climatiques ainsi que les multiples services rendus par les écosystèmes. |
| 9.8 Votre pays a-t-il présenté une candidature au Label Ville des Zones Humides accréditée par la Convention de Ramsar, Résolution XII.10 ? Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ C=Partiellement □ D=Prévu |
| 9.8 Information supplémentaire |
| Si 'Oui', veuillez indiquer combien de candidatures ont été proposées > |
| Objectif 10 Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communauté locales qui présentent un intérêt pour l'utilisation rationnelle des zones humides et leur utilisation coutumière durable des ressources des zones humides, sont documentées, respectées, soumises aux dispositions de la législation nationale et aux obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, à tous les niveaux pertinents. |
| 10.1 Des principes directeurs pour tenir compte des valeurs culturelles des zones humides, y compris de connaissances traditionnelles, pour la gestion efficace des sites (Résolution VIII.19) ont-ils été utilisés ou appliqués ? (Action 6.1.2/ 6.1.6) Please select only one option A=Oui B=Non C=En préparation C1=Partiellement D=Prévu X=Inconnu Y=Non pertinent |

10.1 Information supplémentaire

| 10.2 Des études de cas, la participation à des projets ou des expériences réussies concernant les aspects culturels des zones humides ont ils été compilés ? Résolution VIII.19 et Résolution IX.21 ? (Action 6.1.6) Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ C=En préparation □ D=Prévu |
|---|
| 10.2 Information supplémentaire |
| Si 'Oui', veuillez indiquer les études de cas ou projets décrivant l'information et l'expérience relatives à la culture et aux zones humides > |
| 10.3 Les lignes directrices pour l'établissement et le renforcement de la participation des communautés locales et des peuples autochtones à la gestion des zones humides ont-elles été utilisées ou appliquées (Résolution VII. 8) ? (Action 6.1.5) Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ C=En préparation □ D=Prévu |
| 10.3 Information supplémentaire |
| Si 'Oui', veuillez indiquer l'utilisation ou l'application de lignes directrices |
| 10.4 Les connaissances et pratiques de gestion traditionnelles concernant l'utilisation rationnelle des zones humides ont-elles été documentées et leur application encouragée ? (Action 6.1.2) Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ C=En préparation □ D=Prévu |
| 10.4 Information supplémentaire |
| Objectif 11 Les fonctions, services et avantages des zones humides sont largement démontrés, documentés et diffusés. {1.4.} |
| 11.1 Une évaluation des avantages/services écosystémiques fournis par les Sites Ramsar et autres zones humides a-t-elle été faite ? {1.4.1} DRC 1.4.ii Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ C=En préparation □ C1=Partiellement □ D=Prévu □ X=Inconnu □ Y=Non pertinent |
| 11.1 Information supplémentaire |
| Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer combien de Sites Ramsar et leurs noms > Les sites Ramsar Lac Fitri et la plaine d'inondation des bahrs Salamat et Aouk ont fait l'objet d'une évaluation des avantages fournis par ces écosystèmes. |
| 11.2 Des programmes ou projets pour les zones humides contribuant aux objectifs d'allègement de la pauvreté ou aux plans de sécurité alimentaire et de l'eau ont-ils été appliqués ? {1.4.2} DRC 1.4.i Please select only one option □ A=Oui □ B=Non |

| ☐ C=Partiellement ☐ D=Prévu ☐ X=Inconnu ☐ Y=Non pertinent |
|---|
| 11.2 Information supplémentaire |
| 11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans les plans de gestion de Sites Ramsar et autres zones humides ? {1.4.3} {1.4.4} DRC 1.4.iii Please select only one option ☐ A=Oui ☐ B=Non ☐ C=Partiellement ☐ D=Prévu |
| 11.3 Information supplémentaire |
| Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, si le chiffre est connu, combien de Sites Ramsar et leurs noms > Les valeurs socioéconomiques des zones humides telles que la valorisation touristique ainsi que les produits forestiers non ligneux et autres valeurs ajoutés que les zones humides pourraient en terme social et financier sont intégrés dans le plan de gestion. |
| 11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans les plans de gestion de Sites Ramsar et autres zones humides ? {1.4.3}{1.4.4} KRA 1.4.iii Please select only one option ☐ A=Oui ☐ B=Non ☐ C=Partiellement ☐ D=Prévu |
| 11.4 Information supplémentaire |
| Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, si le chiffre est connu, combien de Sites Ramsar et leurs noms |
| |
| Objectif 12 Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophes, les moyens d'existence et/ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. {1.8.} |
| Objectif 12 Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophes, les moyens |
| Objectif 12 Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophes, les moyens d'existence et/ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. {1.8.} 12.1 Avez-vous identifié des sites prioritaires pour la restauration des zones humides ? {1.8.1} DRC 1.8.i Please select only one option A=Oui B=Non C=Partiellement D=Prévu X=Inconnu |
| Objectif 12 Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophes, les moyens d'existence et/ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. {1.8.} 12.1 Avez-vous identifié des sites prioritaires pour la restauration des zones humides ? {1.8.1} DRC 1.8.i Please select only one option A=Oui B=Non C=Partiellement D=Prévu X=Inconnu Y=Non pertinent |
| Objectif 12 Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophes, les moyens d'existence et/ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. {1.8.} 12.1 Avez-vous identifié des sites prioritaires pour la restauration des zones humides ? {1.8.1} DRC 1.8.i Please select only one option A=Oui B=Non C=Partiellement D=Prévu X=Inconnu Y=Non pertinent 12.1 Information supplémentaire 12.2 Des programmes, plans ou projets de restauration/remise en état des zones humides ont-ils été effectivement appliqués ? {1.8.2} DRC 1.8.i Please select only one option A=Oui B=Non C=Partiellement D=Prévu X=Inconnu |

Objectif 13

Les pratiques de secteurs clés, tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche, touchant aux zones humides, sont plus durables et contribuent à la conservation de la biodiversité et aux moyens d'existence des êtres humains.

| 13.1 Des mesures ont-elles été prises pour renforcer la durabilité de secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche lorsqu'ils touchent les zones humides ? Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ D=Prévu |
|---|
| 13.1. Information supplémentaire |
| Si 'Oui', veuillez indiquer les mesures prises |
| 13.2 Des pratiques d'évaluation du rendement stratégique ont-elles été appliquées dans la révision de politiques, programmes et plans qui pourraient avoir des impacts sur les zones humides ? {1.3.3} {1.3.4} DRC 1.3.ii Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ C=Partiellement □ D=Prévu |
| 13.2 Information supplémentaire |
| 13.3 Des évaluations d'impact sur l'environnement ont-elles été faites pour tous les projets de développement (tels que de nouveaux bâtiments, de nouvelles routes, l'industrie extractive) de secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche qui pourraient toucher les zones humides ? {1.3.4} {1.3.5} DRC 1.3.iii Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ C=Dans certains cas |
| 13.3 Information supplémentaire > La Direction des évaluations environnementales et de lutte contre les pollutions et les nuisances à travers son comité technique a évalué une dizaine de projets de développement et effectué des descentes sur le terrain pour le contrôle et le suivi des autorisations accordées. |
| But 4 : Améliorer la mise en œuvre |
| Objectif 15 Les initiatives régionales Ramsar, avec la participation et l'appui actifs des Parties de chaque région, sont renforcées et deviennent des outils efficaces, contribuant à l'application pleine et entière de la Convention. {3.2.} |
| 15.1 Avez-vous (AA) participé à l'élaboration et à l'application d'une initiative régionale dans le cadre de la Convention ? {3.2.1} DRC 3.2.i Please select only one option ☐ A=Oui ☐ B=Non ☐ D=Prévu |
| 15.1 Information supplémentaire |
| Si 'Oui' ou 'Prévu', veuillez indiquer l'initiative régionale (les initiatives régionales) et les pays qui collaborent à chaque |

> L'initiative régionale Nigerwet ou prennent activement part le Burkina-Faso, le Niger, le Tchad, le Cameroun,

initiative

le Mali et le Bénin.

| | nes humides (c. à d. couvrant plus | s d'un pays) ? {3.2.2} |
|---|--|--|
| 15.2 Information su | pplémentaire | |
| > Participation aux act | uer le(s) nom(s) du (des) centre(s) ivités de renforcement des capacités o zones humides à la Tour du Valat en F | et de planification du comptage des oiseaux et le rance. |
| | | umides sont connues de tous grâce à la lucation, la sensibilisation et la participation du |
| 16.1 Un (ou des) pla | an(s) d'action pour la CESP zones l | numides a-t-il (ont ils) été établi(s) ? {4.1.1} DRC 4.1.i |
| | ation supplémentaire ci-dessous. | s de CESP plus vastes ont été établis, veuillez l'indiquer |
| | | |
| a) au niveau national | □ A=Oui □ B=Non □ C=En progrès ☑ D=Prévu | |
| b) au niveau infranational | □ A=Oui □ B=Non □ C=En progrès □ D=Prévu | |
| c) au niveau du bassin versant | ☑ A=Oui □ B=Non □ C=En progrès □ D=Prévu | |
| d) au niveau local/du site | □ A=Oui □ B=Non □ C=En progrès ☑ D=Prévu | |
| 16.1 Information cu | nnlámantaira | ı |
| décrire le mécanisme, > Des actions ponctue | · · 'Oui' ou 'En progrès' à l'une ou à plusi · les personnes responsables, et identi | eurs des questions ci dessus, pour chacune veuillez fier s'il y a eu participation de CN CESP n but de communiquer, d'éduquer et d'informer le e les préserver. |
| 16.2a Combien de c été établis ? {4.1.2] a) dans les Sites Ra Please select only one op □ E=Nombre exact (c | DRC 4.1.ii msar otion | urs, centres d'interprétation, centres d'éducation) ont |
| › ☑ F=Inférieur à (cent | res) | |
| › ☑ G=Supérieur à (cen | tres) | |
| les centres de lectur ☑ C=Partiellement ☐ X=Inconnu ☐ Y=Non pertinent | e et d'animation culturelles des 23 rég | ions sont utilisés à cette fin. |
| 16.2b Combien de c été établis ? {4.1.2] | | urs, centres d'interprétation, centres d'éducation) ont |

b) dans d'autres zones humides

| Please select only one option ☑ E=Nombre exact (centres) | | |
|--|--|--|
| > 2 centres □ F=Inférieur à (centres) | | |
| > □ G=Supérieur à (centres) | | |
| C=Partiellement X=Inconnu Y=Non pertinent | | |
| 16.2 Information supplémentaire | | |
| Si des centres font partie de réseaux nationaux ou internationaux, veuillez décrire les réseaux | | |
| 16.3 La Partie contractante {4.1.3} DRC 4.1.iii Please select only one per square. | | |
| | | |
| a) encourage-t-elle la participation d'acteurs au processus décisionnel relatif à la planification et à la gestion des zones humides ? | | |
| b) fait-elle spécifiquement participer les acteurs locaux au choix de nouveaux Sites Ramsar et à la gestion de Sites Ramsar ? | | |
| 16.3 Information supplémentaire | | |
| Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez fournir des informations sur la participation des acteurs > L'initiative d'inscrire un site Ramsar émane de l'Etat avec la participation active des populations locales qui sont les utilisatrices directes de la ressource. | | |
| 16.4 Avez-vous un Comité national intersectoriel Ramsar/pour les zones humides ? {4.1.6} DRC 4.3.v Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ C=Partiellement □ D=Prévu □ X=Inconnu □ Y=Non pertinent | | |
| 16.4 Information supplémentaire | | |
| Si 'Oui', indiquez a) la composition; b) le nombre de réunions depuis la COP12; et c) quelles sont les responsabilités du Comité > -la proposition du comité national Ramsar intègre le différents ministères du développement rural, les finances, aménagement du territoire, affaires étrangères, la sécurité publique, la primature. -En attente de la formalisation de la structure des rencontres de concertation sont convoquées par le ministère en charge de l'environnement pour discuter de la problématique des zones humides. - le comité fait le suivi de la mise en oeuvre de la Convention au niveau national. | | |
| 16.5 Avez-vous un organe intersectoriel équivalent à un Comité national Ramsar/ pour les zones humides ? {4.1.6} KRA 4.3.v **Please select only one option** □ A=Oui □ B=Non □ C=Partiellement □ D=Prévu □ X=Inconnu □ Y=Non pertinent | | |

16.5 Information supplémentaire

Si 'Oui', indiquez a) la composition; b) le nombre de réunions depuis la COP12; et c) quelles sont les responsabilités du Comité

16 6 Y a-t-il d'autres mécanisr

16.6 Y a-t-il d'autres mécanismes de communication en place (à part un comité national) pour l'échange de lignes directrices sur l'application de Ramsar et d'autres informations entre l'Autorité administrative et a), b) ou c) en bas? {4.1.7} DRC 4.1.vi

Please select only one per square.

| a) les administrateurs de Sites Ramsar | □ A=Oui □ B=Non ☑ C=Partiellement □ D=Prévu |
|---|--|
| b) d'autres correspondant nationaux d'AME | ☑ A=Oui □ B=Non □ C=Partiellement □ D=Prévu |
| c) d'autres ministères, départements et services | □ A=Oui □ B=Non ☑ C=Partiellement □ D=Prévu |

16.6 Information supplémentaire

Si 'Oui', indiquez a) la composition; b) le nombre de réunions depuis la COP12; et c) quelles sont les responsabilités du Comité

> Les correspondants nationaux des AME ont un cadre cadre de concertation pour échanger les informations et discuter de la mise oeuvre des Conventions au niveau national.

Quatre réunions ont regroupé les les points focaux des Conventions autour de la Direction Générale de l'Environnement pour faire l'état de la mise en oeuvre des conventions et rappeler les engagements pris par les parties.

16.7 Des activités de la Journée mondiale des zones humides mettant en valeur Ramsar (soit le 2 février, soit à un autre moment de l'année), soit gouvernementales, soit menées par des ONG, soit les deux, ont elles eu lieu dans votre pays depuis la COP12 ? {4.1.8}

Please select only one option

☑ A=Oui

 \square B=Non

16.7 Information supplémentaire

> Des actions d'informations de sensibilisation ont été réalisées à l'endroit du grand public pour faire découvrir le rôle vital que jouent les zones humides.

16.8 Des campagnes, programmes et projets (autres que pour la Journée mondiale des zones humides) ont-ils eu lieu depuis la COP12 pour sensibiliser à l'importance des zones humides pour l'homme et les espèces sauvages et aux avantages/services écosystémiques fournis par les zones humides ? {4.1.9} Please select only one option

□ A=Oui

 \square B=Non

☑ D=Prévu

16.8 Information supplémentaire

Si ces activités ou d'autres activités de CESP ont été entreprises par d'autres organisations, veuillez l'indiquer > Quelques ONG nationales ont animé des conférences débat pour informer et sensibiliser le publique sur l'importance des zones humides, événement auquel le ministère en charge de l'environnement a activement pris part.

Objectif 17

Des ressources financières et autres issues de toutes les sources sont mises à disposition en faveur d'une mise en œuvre effective du 4e Plan stratégique Ramsar 2016-2024. {4.2.}

17.1a Les contributions Ramsar ont-elles été payées intégralement pour 2015, 2016 et 2017 ? {4.2.1} DRC 4.2.i

| Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ Z=Non applicable |
|--|
| 17.1b Si 'Non' sous 17.1 a), veuillez préciser quel plan a été mis en place pour garantir un paiement à |
| venir prompt > Le ministère a été saisi de la nécessité de payer les arriérés de cotisation en terme de contribution à la Convention de Ramsar, une fiche a été soumise à cet effet au Ministère des finances et du budget pour signaler l'urgence et rappeler l'obligation du pays à être à jour de ses cotisations. |
| 17.2 Un autre appui financier a-t-il été fourni dans le cadre de contributions volontaires aux activités de la Convention non financées par le budget administratif ? {4.2.2} DRC 4.2.i Please select only one option □ A=Oui □ B=Non |
| 17.2 Information supplémentaire |
| Si 'Oui', veuillez indiquer le montant et pour quelles activités |
| 17.3 [Pour les Parties contractantes ayant un organisme d'aide au développement uniquement (« pays donateurs »)] : L'organisme a t-il fourni un financement pour soutenir la gestion et la conservation des zones humides dans d'autres pays ? {3.3.1} DRC 3.3.i Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ Z=Non applicable |
| 17.3 Information supplémentaire |
| Si 'Oui', veuillez indiquer les pays soutenus depuis la COP12 |
| |
| 17.4 [Pour les Parties contractantes ayant un organisme d'aide au développement uniquement (« pays donateurs »)] : Des mesures de sauvegarde et évaluations environnementales ont-elles été inscrites dans l'élaboration de projets proposés par l'organisme ? {3.3.2} DRC 3.3.ii Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ C=Partiellement □ X=Inconnu □ Y=Non pertinent □ Z=Non applicable |
| 17.4 Information supplémentaire |
| > |
| 17.5 [Pour les Parties contractantes ayant reçu une aide au développement seulement (« pays destinataires »)] : Un appui financier a-t-il été reçu d'organismes d'aide au développement spécifiquement pour la gestion et la conservation des zones humides dans le pays ? {3.3.3} **Please select only one option** □ A=Oui □ B=Non □ Z=Non applicable |
| 17.5 Information supplémentaire |
| Si 'Oui', veuillez indiquer de quels pays/organismes depuis la COP12 |
| 17.6 Un appui financier a-t-il été fourni par votre pays pour l'application du Plan stratégique ? Please select only one option □ A=Oui □ B=Non |

| □ Z=Non applicable |
|---|
| 17.6 Information supplémentaire Si 'Oui', veuillez indiquer le montant et pour quelles activités > |
| Objectif 18 La coopération internationale est renforcée à tous les niveaux.{3.1} |
| 18.1 Les correspondants nationaux d'autres AME sont-ils invités à participer au Comité national Ramsar/pour les zones humides ? {3.1.1} {3.1.2} DRC 3.1.i & 3.1.iv Please select only one option ☑ A=Oui ☐ B=Non ☐ C=Partiellement ☐ D=Prévu |
| 18.1 Information supplémentaire |
| > Les correspondants Ramsar des autres AME sont parfois sollicités aux réunions du Comité pour des contributions spécifiques. |
| 18.2 Des mécanismes sont-ils en place au niveau national pour la collaboration entre l'Autorité administrative Ramsar et les correspondants de l'ONU et d'autres organismes et institutions mondiaux et régionaux (p. ex., PNUE, PNUD, OMS, FAO, CEE ONU, OIBT) ? {3.1.2} {3.1.3} DRC 3.1.iv Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ C=Partiellement □ D=Prévu |
| 18.2 Information supplémentaire > Il n'existe pas un cadre de concertation et d'échanges formel entre l'autorité administrative et le correspondant national avec les organismes des nations, mais des rencontres ponctuelles peuvent regrouper ces différents acteurs autour d'un sujet précis. |
| 18.3 Votre pays a-t-il reçu une aide d'un organisme ou de plusieurs organismes des Nations Unies et d'autres organismes et institutions mondiaux (p. ex., PNUE, PNUD, OMS, FAO, CEE ONU, OIBT) ou des OIP de la Convention pour appliquer la Convention ? {4.4.1} DRC 4.4.ii. |
| Les OIP sont : BirdLife International, International Water Management Institute (IWMI), UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), Wetlands International, WWF et Wildfowl & Wetland Trust (WWT). **Please select only one option** A=Oui |
| 18.3 Information supplémentaire |
| Si 'Oui', veuillez indiquer l'organisme (les organismes) ou l'OIP/les OIP et le type d'assistance reçu |
| 18.4 Des réseaux, y compris des dispositions de jumelage, ont-ils été établis au plan national ou international pour le partage des connaissances et la formation pour les zones humides qui ont des caractéristiques en commun ? {3.4.1} Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ C=Partiellement □ D=Prévu |

18.4 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer les réseaux et zones humides concernés

| 18.5 Des informations sur les zones humides et/ou Sites Ramsar de votre pays et leur état ont-elles été rendues publiques (p. ex., dans des publications ou sur un site web) ? {3.4.2} DRC 3.4.iv Please select only one option ☐ A=Oui ☐ B=Non ☐ C=Partiellement ☐ D=Prévu |
|--|
| 18.5 Information supplémentaire > Les informations sur les zones humides inscrites sur la liste Ramsar du pays sont mises à la disposition des partenaires ainsi qu'à la connaissance du grand public. |
| 18.6 Des informations sur les zones humides et/ou Sites Ramsar de votre pays ont-elles été transmises au Secrétariat Ramsar pour diffusion ? {3.4.3} DRC 3.4.ii Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ C=Partiellement □ D=Prévu |
| 18.6 Information supplémentaire > Les rapports ainsi que de nouvel sites inscrits sont soumis au Secrétariat pour être publié pour une large diffusion. |
| 18.7 Tous les systèmes de zones humides transfrontières ont-ils été identifiés ? {3.5.1} DRC 3.5.i Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ D=Prévu □ Z=Non applicable |
| 18.7 Information supplémentaire |
| 18.8 Une gestion coopérative efficace est-elle en place pour des systèmes de zones humides partagés (pa exemple, dans les bassins hydrographiques partagés et les zones côtières) ? {3.5.2} DRC 3.5.ii Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ C=Partiellement □ D=Prévu □ Y=Non pertinent |
| 18.8 Information supplémentaire |
| Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer pour quels systèmes de zones humides de telles mesures de gestion sont en place > |
| 18.9 Votre pays participe-t-il à des réseaux ou initiatives régionaux pour les espèces migratrices dépendant des zones humides ? {3.5.3} DRC 3.5.iii Please select only one option ☑ A=Oui ☐ B=Non ☐ D=Prévu ☐ Z=Non applicable |
| 18.9 Information supplémentaire |

Objectif 19

Le renforcement des capacités pour l'application de la Convention et du 4e Plan stratégique Ramsar 2016-2024 est amélioré.

participe activement à la mise en oeuvre des textes dudit accord qui règlement l'exploitation de la ressource.

| 19.1 Une évaluation des besoins de formation aux niveaux national et local pour l'application de la Convention a-t-elle été réalisée ? {4.1.4} DRC 4.1.iv & 4.1.viii Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ C=Partiellement □ D=Prévu |
|---|
| 19.1 Information supplémentaire > Un besoin en renforcement des capacités des gestionnaires sites Ramsar pour l'élaboration des plans de gestion, en technique de suivi des plantes exotiques ainsi qu'en technique de manipulation des GPS ont été exprimés |
| 19.2 Les questions de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides sont-elles intégrées dans les programmes d'éducation officiels ? Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ C=Partiellement □ D=Prévu |
| 19.2 Information supplémentaire |
| Si votre réponse est oui à ce qui précède, veuillez donner des informations sur les mécanismes et le matériel > |
| 19.3a Combien de cours de formation des administrateurs de zones humides ont-ils été organisés depuis la COP12 ? {4.1.5} DRC 4.1.iv a) dans les Sites Ramsar Please select only one option ☑ E=Nombre exact (possibilités) |
| > deux sessions de formation des gestionnaires des sites □ F=Inférieur à (possibilités) |
| > □ G=Supérieur à (possibilités) |
| > □ C=Partiellement □ X=Inconnu □ Y=Non pertinent |
| 19.3b Combien de cours de formation des administrateurs de zones humides ont-ils été organisés depuis la COP12 ? {4.1.5} DRC 4.1.iv b) dans d'autres zones humides Please select only one option ☑ E=Nombre exact (possibilités) |
| > une seule formation. □ F=Inférieur à (possibilités) |
| > □ G=Supérieur à (possibilités) □ C=Partiellement □ X=Inconnu □ Y=Non pertinent |
| 19.3 Information supplémentaire |
| indiquez si les Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle ont été utilisés pour la formation |
| 19.4 Avez-vous (AA) utilisé vos Rapports nationaux Ramsar précédents pour le suivi de l'application de la Convention ? {4.3.1} DRC 4.3.ii Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ D=Prévu □ Z=Non applicable |

19.4 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer comment les Rapports ont été utilisés pour le suivi > les rapports précédents permettent de repartir sur des nouvelles bases en s'intéressant aux insuffisances des années passées et à tirer leçons.

Section 4 : Annexe facultative pour permettre aux Parties contractantes ayant établi des objectifs nationaux de fournir des informations à ce sujet

But 1

Objectif 1: Avantages des zones humides

Avantages des zones humides. Les avantages des zones humides figurent dans les politiques / stratégies et plans relatifs à des secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche aux niveaux national et local. Contribue à la réalisation de l'Objectifs 2 d'Aichi.

| Objectif 1: Avantages des zones humides - Priorité Please select only one option ☑ A=Élevé |
|--|
| □ B=Moyenne |
| □ C=Faible |
| □ D=Non pertinent |
| □ E=Pas de réponse |
| Objectif 1: Avantages des zones humides - Ressources |
| Please select only one option ☑ A= Bonnes |
| □ B=Adéquates |
| □ C=Limitées |
| □ D=Très limitées |
| □ E=Pas de réponse |
| Objectif 1: Avantages des zones humides - Objectifs nationaux |
| Objectif 1: Avantages des zones humides - Activités prévues |
| Objectif 1: Avantages des zones humides - Résultats obtenus avant 2018 |
| Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable |
| Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018 > |

Objectif 2: Utilisation de l'eau

L'eau est utilisée dans le respect des besoins des écosystèmes de zones humides afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions et fournir des services à l'échelle qui convient, notamment au niveau d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière. Contribue à la réalisation des Objectifs 7 et 8 d'Aichi et de l'Indicateur 6.3.1 des Objectifs de développement durable

| Objectif 2: Utilisation de l'eau - Priorité Please select only one option A=Élevé B=Moyenne C=Faible D=Non pertinent E=Pas de réponse |
|--|
| Objectif 2: Utilisation de l'eau - Ressources Please select only one option A = Bonnes B = Adéquates C = Limitées D = Très limitées E = Pas de réponse |
| Objectif 2: Utilisation de l'eau - Objectifs nationaux |
| Objectif 2: Utilisation de l'eau - Activités prévues |
| Objectif 2: Utilisation de l'eau - Résultats obtenus avant 2018 |
| Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de dévelopmement durable |

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

Objectif 3: Secteurs public et privé

Les secteurs public et privé ont redoublé d'efforts pour appliquer des directives et bonnes pratiques d'utilisation rationnelle de l'eau et des zones humides. {1.10}. Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 3, 4, 7, et 8

| Objectif 3: Secteurs public et privé - Priorité Please select only one option A=Élevé B=Moyenne C=Faible D=Non pertinent E=Pas de réponse |
|--|
| Objectif 3: Secteurs public et privé - Ressources Please select only one option A = Bonnes B = Adéquates C = Limitées D = Très limitées E = Pas de réponse |
| Objectif 3: Secteurs public et privé - Objectifs nationaux |
| Objectif 3: Secteurs public et privé - Activités prévues |
| Objectif 3: Secteurs public et privé - Résultats obtenus avant 2018 |

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction et de propagation sont identifiées et hiérarchisées, les espèces exotiques envahissantes prioritaires sont contrôlées et éradiquées et des mesures de gestion sont conçues et mises en œuvre pour empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces. Contribue à la réalisation de l'Objectif 9 d'Aichi.

| Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes - Priorité Please select only one option □ A=Élevé □ B=Moyenne □ C=Faible □ D=Non pertinent □ E=Pas de réponse |
|--|
| Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes - Ressources Please select only one option A= Bonnes B=Adéquates C=Limitées D=Très limitées E=Pas de réponse |
| Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes - Objectifs nationaux |
| Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes - Activités prévues > |
| Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes - Résultats obtenus avant 2018 |
| Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018 |

But 2

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar

Les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar sont maintenues ou restaurées par une planification efficace et une gestion intégrée. {2.1.} Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 6, 11 et 12

| Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar - Priorité Please select only one option □ A=Élevé □ B=Moyenne □ C=Faible □ D=Non pertinent □ E=Pas de réponse |
|---|
| Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar - Ressources Please select only one option A= Bonnes B=Adéquates C=Limitées D=Très limitées E=Pas de réponse |
| Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar - Objectifs nationaux |
| Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar - Activités prévues |
| Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar - Résultats obtenus avant 2018 |
| Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018 > |

Objectif 7: Sites à risque

Les menaces pesant sur les sites dont les caractéristiques écologiques risquent de changer sont traitées. {2.6.}.

| Objectif 7: Sites à risque - Priorité Please select only one option A=Élevé B=Moyenne C=Faible D=Non pertinent E=Pas de réponse |
|--|
| Objectif 7: Sites à risque - Ressources Please select only one option A = Bonnes B = Adéquates C = Limitées D = Très limitées E = Pas de réponse |
| Objectif 7: Sites à risque - Objectifs nationaux |
| Objectif 7: Sites à risque - Activités prévues |
| Objectif 7. Citae à riegue Décultate obtanue avent 2010 |

Objectif 7: Sites à risque - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

But 3

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides

Les inventaires nationaux des zones humides sont commencés, terminés ou mis à jour et diffusés et utilisés pour promouvoir la conservation et la gestion efficace de toutes les zones humides. {1.1.1} DRC 1.1 Contribue aux Objectifs d' Aichi 12, 14, 18 et 19.

Objectif 9: Utilisation rationnelle

L'utilisation rationnelle des zones humides est renforcée par la gestion intégrée des ressources à l'échelle qui convient, notamment celle d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière. {1.3.} Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 4, 6 et 7.

| Objectif 9: Utilisation rationnelle - Priorité Please select only one option A=Élevé B=Moyenne C=Faible D=Non pertinent E=Pas de réponse |
|--|
| Objectif 9: Utilisation rationnelle - Ressources Please select only one option A = Bonnes B = Adéquates C = Limitées D = Très limitées E = Pas de réponse |
| Objectif 9: Utilisation rationnelle - Objectifs nationaux |
| Objectif 9: Utilisation rationnelle - Activités prévues |
| Objectif 9: Utilisation rationnelle - Résultats obtenus avant 2018 |
| Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018 |

Objectif 10: Connaissances traditionnelles

Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales qui présentent un intérêt pour l'utilisation rationnelle des zones humides et leur utilisation coutumière durable des ressources des zones humides, sont documentées, respectées, soumises aux dispositions de la législation nationale et aux obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, à tous les niveaux pertinents. Contribue à la réalisation de l'Objectif 18 d'Aichi.

| Objectif 10: Connaissances traditionnelles - Priorité |
|--|
| Please select only one option |
| □ A=Élevé |
| □ B=Moyenne |
| □ C=Faible |
| □ D=Non pertinent |
| □ E=Pas de réponse |
| Objectif 10: Connaissances traditionnelles - Ressources |
| Please select only one option |
| □ A= Bonnes |
| □ B=Adéquates |
| □ C=Limitées |
| □ D=Très limitées |
| □ E=Pas de réponse |
| Objectif 10: Connaissances traditionnelles - Objectifs nationaux |
| > |
| Objectif 10: Connaissances traditionnelles - Activités prévues |
| > |
| Objectif 10: Connaissances traditionnelles - Résultats obtenus avant 2018 |
| · |
| Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable |
| Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018 |

Objectif 11: Fonctions des zones humides

Les fonctions, services et avantages des zones humides sont largement démontrés, documentés et diffusés. {1.4.} Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 1, 2, 13 et 14.

| Objectif 11: Fonctions des zones humides - Priorité Please select only one option A=Élevé B=Moyenne C=Faible D=Non pertinent E=Pas de réponse |
|--|
| Objectif 11: Fonctions des zones humides - Ressources Please select only one option A = Bonnes B = Adéquates C = Limitées D = Très limitées E = Pas de réponse |
| Objectif 11: Fonctions des zones humides - Objectifs nationaux |
| Objectif 11: Fonctions des zones humides - Activités prévues |
| Objectif 11: Fonctions des zones humides - Résultats obtenus avant 2018 |
| Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018 |

Objectif 12: Restauration

Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophes, les moyens d'existence et/ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. {1.8.} Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 14 et 15.

| Objectif 12: Restauration - Priorité Please select only one option A=Élevé B=Moyenne C=Faible D=Non pertinent E=Pas de réponse |
|--|
| Objectif 12: Restauration - Ressources Please select only one option A= Bonnes B=Adéquates C=Limitées D=Très limitées E=Pas de réponse |
| Objectif 12: Restauration - Objectifs nationaux |
| Objectif 12: Restauration - Activités prévues |
| Objectif 12: Restauration - Résultats obtenus avant 2018 |
| Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable |

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

Objectif 13: Amélioration de la durabilité

Les pratiques de secteurs clés, tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche, touchant aux zones humides, sont plus durables et contribuent à la conservation de la biodiversité et aux moyens d'existence des êtres humains. Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 6 et 7.

| Objectif 13: Amélioration de la durabilité - Priorité Please select only one option □ A=Élevé □ B=Moyenne □ C=Faible □ D=Non pertinent □ E=Pas de réponse |
|--|
| Objectif 13: Amélioration de la durabilité - Ressources Please select only one option □ A= Bonnes □ B=Adéquates □ C=Limitées □ D=Très limitées □ E=Pas de réponse |
| Objectif 13: Amélioration de la durabilité - Objectifs nationaux |
| Objectif 13: Amélioration de la durabilité - Activités prévues |
| Objectif 13: Amélioration de la durabilité - Résultats obtenus avant 2018 |
| Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018 |

But 4

Objectif 15: Initiatives régionales

Les initiatives régionales Ramsar, avec la participation et l'appui actifs des Parties de chaque région, sont renforcées et deviennent des outils efficaces, contribuant à l'application pleine et entière de la Convention. {3.2.}

| Objectif 15: Initiatives régionales - Priorité Please select only one option A=Élevé B=Moyenne C=Faible D=Non pertinent E=Pas de réponse |
|---|
| Objectif 15: Initiatives régionales - Ressources Please select only one option A = Bonnes B = Adéquates C = Limitées D = Très limitées E = Pas de réponse |
| Objectif 15: Initiatives régionales - Objectifs nationaux |
| Objectif 15: Initiatives régionales - Activités prévues |
| Objectif 15: Initiatives régionales - Résultats obtenus avant 2018 |
| Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable Note: Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018 |

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides

La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides sont connues de tous grâce à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation, la sensibilisation et la participation du public. {4.1}. Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 1 et 18.

| Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides - Priorité Please select only one option A=Élevé B=Moyenne C=Faible D=Non pertinent E=Pas de réponse |
|---|
| Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides - Ressources Please select only one option A= Bonnes B=Adéquates C=Limitées D=Très limitées E=Pas de réponse |
| Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides - Objectifs nationaux |
| Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides - Activités prévues > |
| Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides - Résultats obtenus avant 2018 |
| Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable Note: Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018 |

Objectif 17: Ressources notamment financières

Des ressources financières et autres issues de toutes les sources sont mises à disposition en faveur d'une mise en œuvre effective du 4e Plan stratégique Ramsar 2016-2024. {4.2.}. Contribue à la réalisation de l'Objectif 20 d'Aichi.

| Objectif 17: Ressources notamment financières - Priorité Please select only one option □ A=Élevé □ B=Moyenne □ C=Faible □ D=Non pertinent □ E=Pas de réponse |
|---|
| Objectif 17: Ressources notamment financières - Ressources Please select only one option A = Bonnes B = Adéquates C = Limitées D = Très limitées E = Pas de réponse |
| Objectif 17: Ressources notamment financières - Objectifs nationaux |
| Objectif 17: Ressources notamment financières - Activités prévues |
| Objectif 17: Ressources notamment financières - Résultats obtenus avant 2018 |
| Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable Note: Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018 |

Objectif 18: Coopération internationale La coopération internationale est renforcée à tous les niveaux. {3.1}

| · |
|--|
| bjectif 18: Coopération internationale - Priorité lease select only one option A=Élevé B=Moyenne C=Faible D=Non pertinent E=Pas de réponse |
| bjectif 18: Coopération internationale - Ressources lease select only one option A= Bonnes B=Adéquates C=Limitées D=Très limitées E=Pas de réponse |
| bjectif 18: Coopération internationale - Objectifs nationaux |
| bjectif 18: Coopération internationale - Activités prévues |
| bjectif 18: Coopération internationale - Résultats obtenus avant 2018 |
| ésultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs éveloppement durable lote : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018 |

Objectif 19: Renforcement des capacités Le renforcement des capacités pour l'application de la Convention et du 4e Plan stratégique Ramsar 2016-2024 est amélioré. Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 1 et 17.

| Objectif 19: Renforcement des capacités - Priorité Please select only one option A=Élevé B=Moyenne C=Faible D=Non pertinent E=Pas de réponse |
|--|
| Objectif 19: Renforcement des capacités - Ressources Please select only one option A= Bonnes B=Adéquates C=Limitées D=Très limitées E=Pas de réponse |
| Objectif 19: Renforcement des capacités - Objectifs nationaux |
| Objectif 19: Renforcement des capacités - Activités prévues |
| Objectif 19: Renforcement des capacités - Résultats obtenus avant 2018 |
| Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018 |

Section 5 : Annexe facultative pour permettre aux Parties contractantes de fournir, à titre volontaire, des informations sur les zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar)

Comment remplir cette section

- 1. La Partie peut, si elle le souhaite, fournir des renseignements supplémentaires spécifiques à un ou à tous ses Sites Ramsar.
- 2. Les indicateurs qui figurent dans cette section sont uniquement ceux qui, dans la Section 3 du modèle de Rapport national (MRN) pour la COP13, ont directement trait aux Sites Ramsar.
- 3. Dans certains cas, afin qu'ils aient un sens à l'échelle d'un Site Ramsar individuel, leur formulation et/ou celle des réponses possibles a été adaptée par rapport à celle de la Section 3 du MRN pour la COP13.
- 4. Dans les colonnes correspondantes, veuillez indiquer le/s nom/s et le numéro officiel (disponible sur le Service d'Information des Sites Ramsar) de chaque site, à raison d'un site par ligne.
- 5. Pour chaque indicateur (question), veuillez choisir une réponse de la légende.
- 6. La dernière colonne de cette annexe est un champ de « texte libre » où vous pouvez saisir toutes les informations supplémentaires que vous souhaitez concernant le Site Ramsar en question.

Tchad

| Lac Fitri (486) |
|--|
| 5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ? Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ D=Prévu |
| 5.9 Si une évaluation de l'efficacité delagestion du Site Ramsar a eulieu, indiquez l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluation et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires. Please select only one option □ A=Oui □ B=No □ D=Prévu |
| 11.1 Une évaluation a-t-elle était faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ? Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ C=Partiellement □ D=Prévu |
| 11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ? Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ C=Partiellement □ Z=Pas de plan de gestion |
| 11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ? Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ C=Partiellement □ Z=Pas de plan de gestion |
| 16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ? Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ D=Prévu |

| 16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ? Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ D=Prévu |
|---|
| Commentaires/informations supplémentaires sur le site > Le Lac-Fitri a été doté d'un plan de gestion avec l'appui de la CBLT à travers son projet "inversion de la tendance à la dégration des ressources en terre et en eau" en 2007, ledit plan est en cours d'évaluation en vue de la révision d'un nouveau plan de gestion. Les aspects liés à la culture et aux avantages socio- économiques n'ont pas été perdu de vue l'or des diagnostics. |
| Partie tchadienne du lac Tchad (1134) |
| 5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ? Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ D=Prévu |
| 5.9 Si une évaluation de l'efficacité delagestion du Site Ramsar a eulieu, indiquez l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluation et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires. Please select only one option □ A=Oui □ B=No □ D=Prévu |
| 11.1 Une évaluation a-t-elle était faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ? Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ C=Partiellement □ D=Prévu |
| 11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ? Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ C=Partiellement □ Z=Pas de plan de gestion |
| 11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ? Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ C=Partiellement □ Z=Pas de plan de gestion |
| 16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ? Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ D=Prévu |
| 16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ? Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ D=Prévu |

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

> La partie tchadienne du Lac-Tchad ne dispose pas actuellement un plan de gestion en cours de validité. Toutefois, il est prévu lancer le processus d'élaboration du PAG avec le retour de la paix dans cette zone, surtout que le gestionnaire du site a pu bénéficier d'une formation en technique de rédaction du PAG des zones humides par Wetlands International région Afrique. Un appui financier serait nécessaire pour conduire ce processus.

Plaine de Massenya (1839)

| 5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ? Please select only one option □ A=Oui ☑ B=Non □ D=Prévu |
|--|
| 5.9 Si une évaluation de l'efficacité delagestion du Site Ramsar a eulieu, indiquez l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluatior et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires. Please select only one option A=Oui B=No D=Prévu |
| 11.1 Une évaluation a-t-elle était faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ? Please select only one option □ A=Oui □ B=Non ☑ C=Partiellement □ D=Prévu |
| 11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ? Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ C=Partiellement □ Z=Pas de plan de gestion |
| 11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ? Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ C=Partiellement □ Z=Pas de plan de gestion |
| 16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ? Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ D=Prévu |
| 16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ? Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ D=Prévu |

Plaines d'inondation des Bahr Aouk et Salamat (1621)

> La plaine d'inondation de Massenya ne dispose pas d'un plan de gestion actuellement.

Mais il est prévu l'élaboration de cet important document pour une meilleure gestion de ce site.

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

| 5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ? Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ D=Prévu |
|--|
| 5.9 Si une évaluation de l'efficacité delagestion du Site Ramsar a eulieu, indiquez l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluation et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires. Please select only one option □ A=Oui □ B=No □ D=Prévu |
| 11.1 Une évaluation a-t-elle était faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ? Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ C=Partiellement □ D=Prévu |
| 11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ? Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ C=Partiellement □ Z=Pas de plan de gestion |
| 11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ? Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ C=Partiellement □ Z=Pas de plan de gestion |
| 16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ? Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ D=Prévu |
| 16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ? Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ D=Prévu |
| Commentaires/informations supplémentaires sur le site > La plaine d'inondation du bahr Salamat et Aouk n'a pas un plan de gestion en cour de validité, cependant en raison de multiples études réalisées dans le site avec la participation des populations locales, un appui financier faciliterai l'élaboration du PAG surtout que le gestionnaire du site a été formé par Wetlands International en 2017 en technique d'élaboration du plan de gestion Ramsar. |
| Plaines d'inondation du Logone et les dépressions Toupouri (1560) |
| 5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ? Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ D=Prévu |

5.9 Si une évaluation de l'efficacité delagestion du Site Ramsar a eulieu, indiquez l'année d'évaluation,

| et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires. Please select only one option A=Oui B=No D=Prévu |
|--|
| 11.1 Une évaluation a-t-elle était faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ? Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ C=Partiellement □ D=Prévu |
| 11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ? Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ C=Partiellement □ Z=Pas de plan de gestion |
| 11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ? Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ C=Partiellement □ Z=Pas de plan de gestion |
| 16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ? Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ D=Prévu |
| 16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ? Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ D=Prévu |
| Commentaires/informations supplémentaires sur le site > Ce site bénéficiera d'un plan de gestion pour une utilisation durable de ses ressources naturelles. Le gestion du site a vu ses capacités renforcées en méthodologie d'élaboration des plans de gestion des sites Ramsar. |
| Réserve de faune de Binder-Léré (1561) |
| 5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ? Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ D=Prévu |
| 5.9 Si une évaluation de l'efficacité delagestion du Site Ramsar a eulieu, indiquez l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluation et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires. Please select only one option □ A=Oui □ B=No □ D=Prévu |
| 11.1 Une évaluation a-t-elle était faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ? |

Please select only one option

| □ A=Oui □ B=Non |
|---|
| ☐ C=Partiellement ☐ D=Prévu |
| 11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ? Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ C=Partiellement □ Z=Pas de plan de gestion |
| 11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ? Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ C=Partiellement □ Z=Pas de plan de gestion |
| 16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ? Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ D=Prévu |
| 16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ? Please select only one option □ A=Oui □ B=Non □ D=Prévu |
| |

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

> Ce site Réserve de Faune de Binder Léré peut bénéficier d'un plan de gestion selon les lignes directrices
Ramsar, pour une gestion durable de ses ressources naturelles. Le gestion du site a vu ses capacités
renforcées en méthodologie d'élaboration des plans de gestion des sites Ramsar.